

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

CESSATION D'ETAT MILITAIRE

Arrêté n° 322 du 31 mars 2025.

Le sergent **MOUSSOUNGOU KIBAMBA (Luther)**, des forces armées congolaises, administré au contrôle spécial de la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale, cesse son état de militaire suite à sa démission conformément à l'article 99 de la loi n° 10-2021 du 27 juin 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes.

La notification du présent arrêté sera faite à l'intéressé par les soins de son commandant d'unité contre un récépissé dûment daté et signé à adresser à la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

RETROGRADATION

Arrêté n° 418 du 9 avril 2025.

Le maître **MABOUELA (Auxence Auriol)** des forces armées congolaises, en service au 362^e bataillon des fusiliers marins, est rétrogradé au grade de second-maître pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 419 du 9 avril 2025.

L'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe **DONGO BOUHENDO (Didier Stéphane)**, des forces armées congolaises, en service au 360^e bataillon des fusiliers marins, est rétrogradé au grade d'enseigne de vaisseau de 2^e classe pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Acte en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2025 -87 du 31 mars 2025. Sont nommés préfets de département :

- 1 - Département de Brazzaville
 - M. **MOUANDA-MOUANDA (Gilbert)**.

- 2 - Département de Pointe-Noire
 - M. **IBOCKO-ONANGHA (Pierre Cébert)**.
- 3 - Département de la Bouenza
 - M. **GANONGO (Marcel)**.
- 4 - Département du Congo-Oubangui
 - M. **OBAMBI OKO (Habib Gildas)**
- 5 - Département de la Cuvette
 - Mme **BASSINGA** née **NGANZALI (Emma Henriette Berthe)**
- 6 - Département de la Cuvette-Ouest
 - M. **BOUZOCK (Baron Frédéric)**
- 7 - Département du Djoué-Léfini
 - M. **MOTTON MAMONI (Léonidas)**
- 8 - Département du Kouilou
 - M **DIBOUILLOU (Paul Adam)**.
- 9 - Département de la Lékoumou
 - M. **TCHIKAYA (Jean Christophe)**
- 10 - Département de la Likouala
 - M. **KOUMBA (Jean Pascal)**
- 11 - Département du Niari
 - Mme **NGUESSIMI (Micheline)**
- 12 - Département de la Nkény-Alima
 - Mme **AKOBE OPANGANA (Alphonsine)**
- 13 - Département du Pool
 - M **MONKALA TCHOUMOU (Jules)**
- 14 - Département des Plateaux
 - M. **MOUANDA (Jean Jacques)**
- 15 - Département de la Sangha
 - M. **OKOUYA (Edouard Denis)**

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

MINISTERE DU CONTROLE D'ETAT, DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ET DE LA LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS

Acte en abrégé

NOMINATION

Arrêté n° 250 du 21 mars 2025.

Sont nommés responsables d'actions du programme Pilotage de la politique du ministère :

- Responsable d'action « Définition de la stratégie ministérielle » : M. **BANTABA LITSOMOYOKO (Thaddée)**, responsable de la logistique et de l'intendance ;